

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Manon Pitre

<https://www.cadre21.org/membres/55f3ae518a31e8ca3d6ba28c>

Date d'obtention : 2020-08-18 19:23:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut saisir le téléphone le mettre sous scellé et accompagner l'élève dans ce cheminement .Il fait éduquer les jeunes .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus outillés et je connaîtrai une nouvelle façon de faire pour les aider. Ils sont souvent inconscient(e) de cette réalité et de ses conséquences.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien renseigner et expliquer la réalité judiciaire de ces gestes qui leur semblent souvent banals.